



Problème de signature cdi pour un cdd

Par **Laets**, le **16/03/2008** à **15:53**

Bonjour,
Je suis actuellement étudiante et je viens de commencer un travail dans une agence d'hôtesse d'accueil en entreprise. Lors de l'embauche je leur ai stipulé que je pouvais travailler que sur un CDD jusqu'à fin Juillet 2008, or le contrat qu'ils m'ont présenté est un CDI.
Je me suis vu dans l'obligation de signer car j'avais vraiment besoin de ce travail.
Je voudrais savoir s'il y avait un recours possible pour retrouver un contrat CDD et ainsi récupérer les primes de précarité qui vont de paire.
D'avance merci,

Par **Jurigaby**, le **16/03/2008** à **16:17**

Bonjour.
La réponse est non..
C'est un cdi et non un Cdd, donc pas de prime.